

**ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_0297\_AL\_RD 472\_MONT SOUS VAUDREY**  
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** la demande en date du 10 février 2023 par laquelle ABCD Géomètres-Experts, demeurant 39, Boulevard Wilson BP-394 - 39106 DOLE CEDEX, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 472, au droit de la parcelle cadastrée section B n° 516, située Rue Léon Guignard Commune de 39380 MONT SOUS VAUDREY, en agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Dole du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,
- VU** la consultation du Maire en date du 20 février 2023,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Alignement**

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués en date du 19/01/2023, l'alignement du domaine public de la RD 472 au droit de la propriété du bénéficiaire est fixé par la ligne tracée en bleu reliant les points A, H, I, et ceci tel que reportés sur le plan annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

### ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

### ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

### ARTICLE 5 Recours

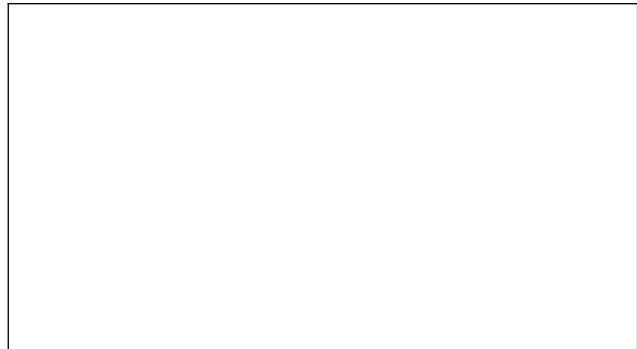
Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE 24, Rue de la Fenotte 39100 DOLE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le maire consulté , le 20 février 2023

**Signature de l'arrêté par le Département**

Visa , signature et cachet



Diffusion :

Les bénéficiaires pour attribution

La commune de AUTHUME pour information

Et le Géomètre ABCD

L'ARD de DOLE

Plan de l'alignement

COURRIER ARRIVÉ LE :  
16 FEV. 2023  
ARD DOLE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA - ARD  
DOLE / CHAUSSIN  
24 rue de la Fenotte - BP 50 418

39106 DOLE

DOLE, le 10 février 2023

**Nos Réf. :** JCR/14891

**Descriptif de l'affaire :** Commune de MONT sous VAUDREY, parcelle cadastrée section B, numéro 516  
Bornage du périmètre de cette parcelle  
Relevé altimétrique sommaire, demande d'alignement de la rue Jules Grévy

**Objet :** Demande d'arrêté d'alignement

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la demande d'alignement au droit de la propriété de Monsieur Aydin KURUN, sise commune de MONT SOUS VAUDREY, "3 RUE LEON GUIGNARD", Section 000 B n° 516, vous trouverez ci joint le plan vous permettant de délivrer votre arrêté.

L'alignement de la voie publique est proposé suivant la ligne :  
Alignement de la route départementale RD 72 au droit de la parcelle B 516 défini par la ligne A-H-I; A et H sont des angles de pilier ou muret, I est un angle de bâtiment.

Nous vous rappelons que conformément aux articles L112-1 et suivants du Code de la voirie routière :  
« L'alignement individuel ne peut être refusé au propriétaire qui en fait la demande. » et permet de fixer la limite de la voie publique dont vous êtes gestionnaire, au droit du terrain concerné.

Dans l'attente de vous lire prochainement, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jérôme CRETIN-MAITENAZ  
Géomètre Expert

MONTMOROT (Siège Social)  
Route de Lyon - 39570  
Tél: 03 84 47 15 78

SAINT-AMOUR (Bureau secondaire)  
17 Avenue Lucien Febvre - 39160  
Tél: 03 84 48 71 94

PIERRE-DE-BRESSE (Permanence le lundi matin)  
102 Route de Chalon - 71270  
Tél: 03 85 76 80 80

DOLE (Bureau secondaire)  
39 Boulevard Wilson - 39100  
Tél: 03 84 72 24 72

SAINT-VIT (Bureau secondaire)  
13 rue des buis - 25410  
Tél: 03 81 87 70 76

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES (Permanence le vendredi)  
70D Rue des plâtières - 01560  
Tél: 04 74 24 72 80





Propriété de M. et Mme KURUN Aydin et Ipek  
MONT SOUS VAUDREY - Section B2 - "Au Village"  
Echelle : 1/200

# PLAN DE BORNAGE



Envoyé en préfecture le 07/03/2023

Reçu en préfecture le 07/03/2023

Publié le 07-03-2023

ID : 039-223900010-20230307-ARR\_2023\_0297-AR

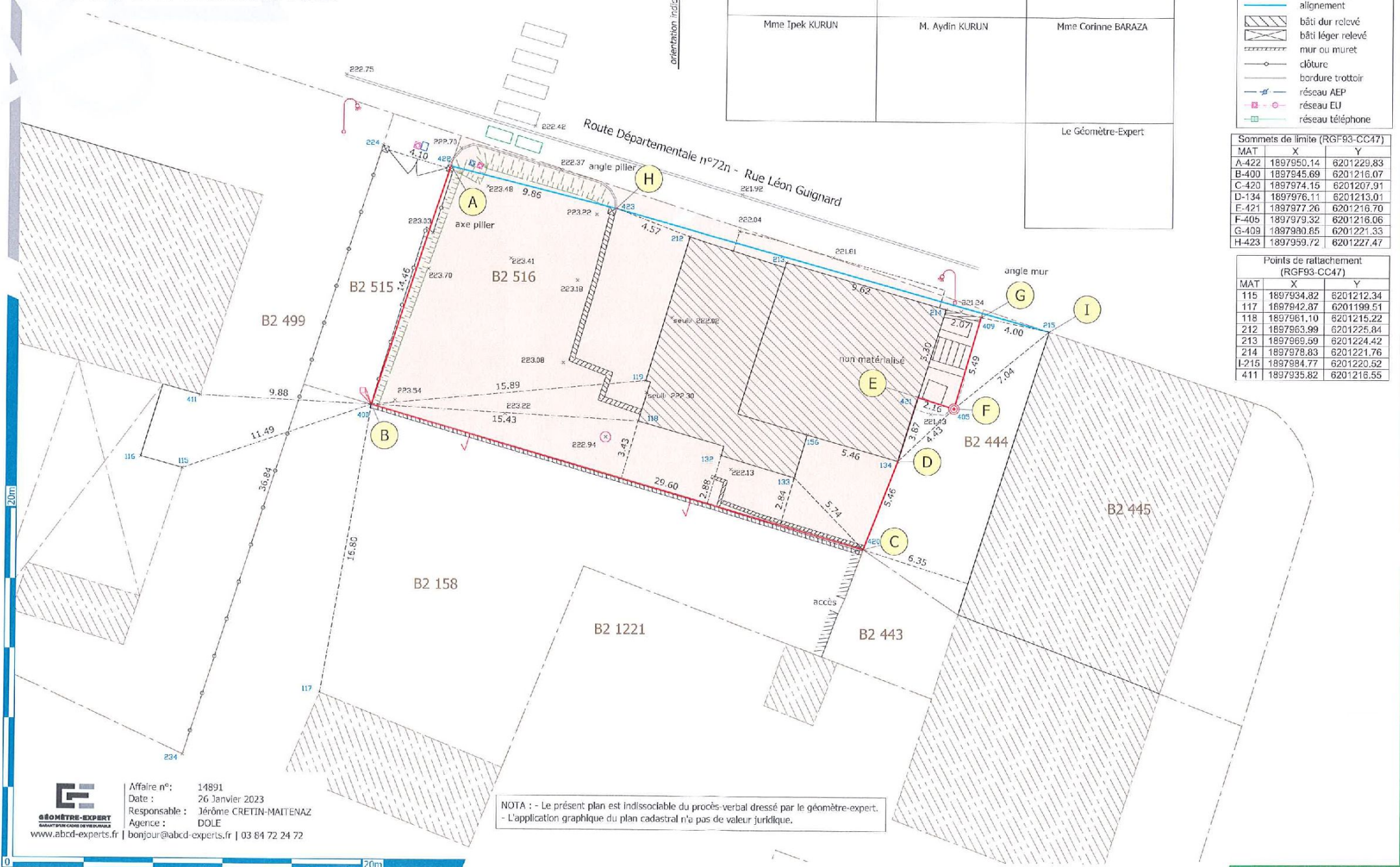


M. Noël PROTET	Mme Christiane PROTET	M. larve MAIRÉ
Mme Ipek KURUN	M. Aydin KURUN	Mme Corinne BARAZA
		Le Géomètre-Expert

- piquet bois
- limite bornée
- alignement
- bâti dur relevé
- bâti léger relevé
- mur ou muret
- clôture
- bordure trottoir
- réseau AEP
- réseau EU
- réseau téléphone

Sommets de limite (RGF93-CC47)		
MAT	X	Y
A-422	1897950.14	6201229.83
B-400	1897945.69	6201216.07
C-420	1897974.15	6201207.91
D-134	1897976.11	6201213.01
F-421	1897977.26	6201216.70
F-405	1897979.32	6201216.06
G-409	1897980.85	6201221.33
H-423	1897959.72	6201227.47

Points de rattachement (RGF93-CC47)		
MAT	X	Y
115	1897934.82	6201212.34
117	1897942.87	6201199.51
118	1897961.10	6201215.22
212	1897963.99	6201225.84
213	1897969.59	6201224.42
214	1897978.83	6201221.76
I-215	1897984.77	6201220.52
411	1897935.82	6201216.55



NOTA : - Le présent plan est indissociable du procès-verbal dressé par le géomètre-expert.  
- L'application graphique du plan cadastral n'a pas de valeur juridique.

Affaire n°: 14891  
Date : 26 Janvier 2023  
Responsable : Jérôme CRETIN-MAITENAZ  
Agence : DOLE  
www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr | 03 84 72 24 72

20m

20m